



<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

PROCOLE SANITAIRE POUR LES COMPETITIONS EN DORDOGNE

Document n°2021 CND24 COVID PG 001-1

Approuvé par le bureau directeur du CND24 le 11 Octobre 2021, mise à jour le 15/10/2021

PROCOLE SANITAIRE COVID-19



COMITE NATATION DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE (CND24)

<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>



CNDS
 CENTRE NATIONAL
 POUR LE
 DEVELOPPEMENT
 DU SPORT





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

SOMMAIRE

1.	Préambule	3
2.	Dispositions propres à l'établissement	4
3.	Dispositions propres à l'association	5
4.	Dispositions générales propres aux utilisateurs	7
5.	Organisation de la compétition	9
5.1	Les officiels	9
5.2	Ajustement de la réglementation des compétitions	10
5.3	Les récompenses	11
6.	Les liens utiles	12
7.	Annexes	12
7.1	Questionnaire d'auto-évaluation (Disponible sur le site du CND24)	13
7.2	Plan piscine Bertran de Born à Périgueux	14
7.3	Plan piscine Aqualud à Bergerac	15
7.4	Plan piscine Municipale à Saint Astier	17



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

**Dordogne
PÉRIGORD**
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr



St-Yorre



Communauté
de communes
PN SARLAT PÉRIGORD NOIR

**LE GRAND
Périgueux**
Communauté d'Agglomération

BERGERAC SUD DORDOGNE
la CAB





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

1. Préambule

Profondément bouleversées depuis le printemps par les nouvelles mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, les activités aquatiques reprennent sereinement en ce début de saison 2021-2022, sous réserve de respecter un certain nombre de règles et de recommandations applicables au fonctionnement général d'une piscine et à l'organisation de ses activités associatives. La vie du comité Départemental en fait partie avec en priorité l'organisation des compétitions sur notre territoire.

Ce guide est un support reprenant les mesures sanitaires réglementaires mis en œuvre par le Gouvernement. Celles-ci doivent être impérativement mises en œuvre dans le cadre de la pratique sportive individuelle ou encadrée (pour tous et en tous lieux) selon une déclinaison territoriale soumises aux décisions des autorités locales en fonction de la situation épidémiologique de chaque territoire.

Ce document s'appuie également sur les différents guides de reprise publiés par le ministère en charge des Sports et par notre fédération.

En parallèle, la commission des médecins fédéraux, en lien avec la direction technique nationale, propose un certain nombre de recommandations applicables à ses disciplines, en vue de faciliter une reprise sereine des structures fédérales pour l'ensemble de ses activités.

Ce document partagé avec les responsables d'établissements de nos collectivités locales prend en compte leur protocole, qui lui seul, prévaut en matière d'organisation des activités au sein d'une piscine.





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

2. Dispositions propres à l'établissement

Les préconisations en la matière s'appuient sur les recommandations publiées dans le guide ministériel concernant les équipements sportifs et en fonction des mises à jour **décrétées par l'Etat**.

Actuellement l'accès aux établissements impose impérativement le « pass sanitaire » à tous les publics excepté les enfants de moins de 12 ans et 2 mois.

✓ CAPACITÉ D'ACCUEIL DES PISCINES

Dans une optique de prévention des fortes affluences, la Fréquence Maximale Instantanée (FMI) pendant cette période de reprise est fixée à 100% de la FMI réglementaire de l'installation (Source : Guide de recommandations du ministère des Sports).

Piscine	FMI COURANTE COLLECTIVITE
Bertran de Born Périgueux	350 Nageurs + 250 personnes en gradins (tribune séparée du bassin)
Aqualud Bergerac	300 Nageurs + Public 200 personnes
Saint Astier	250 personnes basé sur 1 personne par m ² de bassin

✓ DIFFÉRENCIATION DES PUBLICS

Les compétitions organisées par le CND24 **sont autorisées au public** uniquement composé des accompagnants, parents, etc.. Seuls seront admis dans l'enceinte de la piscine (bassins, vestiaires, accueil, tribunes, etc.) de l'établissement, dans le respect des mesures sanitaires de ce dernier. Les différents publics sont:

- Les nageurs,
- Les encadrants, entraîneurs, dirigeants,
- Les officiels,
- Le public qui est composé uniquement des accompagnants, parents, etc.





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

✓ **ACCESSIBILITÉ DE L'INSTALLATION AUX DIFFÉRENTS PUBLICS**


- Les compétitions organisées par le CND24 **sont autorisées au public.**
- Les halls d'accès des piscines sont interdits au public et doivent restés libres à la circulation. L'attente se fait à l'extérieur.

3. Dispositions propres à l'association

✓ **MISE EN PLACE D'UNE CELLULE ADMINISTRATIVE COVID-19**

Il est nécessaire pour chaque club de désigner un référent Covid-19 pour la compétition qui seront le relais des recommandations auprès du responsable COVID CND24 de la compétition qui lui-même sera le relais auprès de l'exploitant de l'installation, de la Ligue, de la FFN et des ARS en cas de nécessité. **On recommande à ce que ce rôle soit tenu par l'entraîneur en bord de bassin.**

✓ **RECENSEMENT ET MISE À JOUR DE L'ACTIVITÉ LE JOUR DE LA COMPETITION**

- Les personnes présentes, uniquement des licenciées, seront consignées sur un serveur informatique (extranat) à J - 1, les listes seront disponibles à tout moment et archivées à J + 21. Les entraîneurs, bénévoles seront eux aussi inscrits dans une rubrique.
- Les référents COVID-19 seront différenciés par le port d'un brassard  et/ou d'un polo du CND24 bleu et devront être présent dès l'entrée des nageurs à la piscine.
- Le public devra s'identifier sur un cahier à l'accueil lors de la présentation du pass' sanitaire en inscrivant Nom, prénom et numéro de téléphone. Les parents compléteront cette rubrique pour chacun de ses enfants.





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

✓ MISE EN PLACE ÉVENTUELLE D'UN ACCORD TEMPORAIRE D'UTILISATION AVEC L'EXPLOITANT

En lien avec le gestionnaire de l'établissement, et en fonction des moyens humains et techniques dont il dispose, le CND24 et le club support pourront être amenés à s'impliquer davantage sur:

- Mise à disposition à différents points de l'équipement ou du plan d'eau, et en nombre suffisant, de solutions hydroalcooliques
- Des affiches rappelant les gestes barrières pourront être mises en place dans l'ensemble du lieu de compétition. L'accès à l'établissement sera interdit aux personnes ne respectant pas les gestes barrières.
- En cas de compétition avec un speaker, celui-ci pourra être sollicité pour régulièrement rappeler les principales mesures à respecter
- Le contrôle des accès et la vérification du pass'sanitaire s'effectuera à l'entrée de la piscine avec un lecteur dédié et avec l'application TAC Vérif de tous anti-covid.





TAC Verif

M Groupe Professionnel

Tout public

Cette application est disponible pour votre appareil

Il sera fait par une personne dédiée du club support et sous la responsabilité du CND24. En parallèle un comptage pour respecter la FMI dans les cas limites sera exécuté avec la remise d'un bracelet :

- Bleu pour toutes les personnes qui ont le pass'sanitaire 
- Violet pour les enfants de moins de 12 ans et deux mois et qui ne peuvent être vaccinés 



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT

AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr



St-Yorre



Communauté
de communes
PBN
SARLAT PÉRIGORD NOIR

LE GRAND
Périgueux
Communauté d'Agglomération

BÉRIGERAC SUD DORDOGNE
la CAB



4. Dispositions générales propres aux utilisateurs






COMPÉTITIONS
DE NATATION COURSE
**PROTOCOLE SANITAIRE
À RESPECTER**



LES BONNES PRATIQUES

**PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE POUR ENTRER DANS L'ÉTABLISSEMENT. POUR LES MOINS DE 12 ANS ET DEUX MOIS
QUESTIONNAIRE À COMPLÉTER**

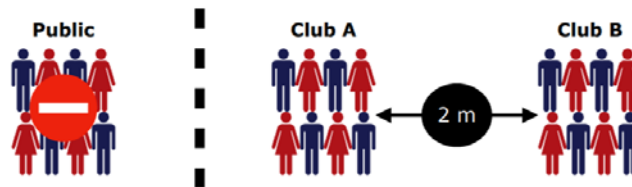
Je suis officiel	Je suis nageuse/nageur	Je suis éducatrice/éducateur
 Je porte le masque constamment sur le nez et sur la bouche	 Je me désinfecte les mains régulièrement à l'aide de solution hydroalcoolique	 Je suis le sens de circulation horaire mis en place au sein de l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> • Je viens avec mes effets personnels (chronomètre, stylo, sifflet, boisson, ...) • Je rejoins le point de rassemblement du jury 0h30 avant le premier départ • Je rejoins le poste qui m'a été attribué 5min avant le premier départ. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte l'emplacement attribué à mon club au bord du bassin • Je prends une douche savonnée avant de plonger dans le bassin • Je retire mon masque au dernier moment avant de nager • Je me rends à la chambre d'appel uniquement lorsque c'est nécessaire et je ne surcharge pas cette zone • Avant le départ de ma course, je dépose mes affaires (short, t-shirt, pull, ...) dans le bac correspondant à ma ligne d'eau, en rangeant mon masque dans mes affaires (sac, poche du short, enroulé dans le t-shirt ...) • À la fin de ma course, je sors du bassin par l'échelle située au niveau du couloir 1 (nageurs couloirs 1 à 3) ou du couloir 6 (nageurs couloirs 4 à 6) et je récupère mes affaires dans le bac • Je remets mon masque immédiatement après la fin de ma course 	<ul style="list-style-type: none"> • Je transmets les différentes consignes • Je me tiens présent à l'entrée de la piscine pour accueillir mes nageurs et ne rentre que lorsqu'ils sont tous présents, • Je veille à la bonne application du protocole sanitaire <p>Je suis public</p> <p>Je valide ma présence à l'accueil</p> <p>Je porte mon masque en permanence</p> <p>Je respecte la distanciation physique d'au moins un mètre en tout lieu et en toute circonstance.</p> <p>je reste assis dans les tribunes et ne prends pas de collation.</p>



ENSEMBLE, RESPECTONS CES MESURES POUR UNE PRATIQUE DE LA NATATION EN TOUTE SÉCURITÉ !

- ✓ Pour les nageurs de moins de 12 ans et 2 mois, chaque nageur sera obligé à s'astreindre, à un **auto-questionnaire**, lui permettant de juger son état de forme, avant de participer à la compétition. [auto-questionnaire en annexe 1]
- ✓ Le questionnaire devra être présenté et remis à l'organisation à l'entrée de la piscine sous peine de ne pas rentrer et signé de l'un des parents.
- ✓ **Ne peut participer à la compétition toute personne fébrile ou présentant des signes évocateurs du Covid-19 (fièvre, toux, mal de gorge, nez qui coule, perte du goût et de l'odorat)**

- ✓ Pour faciliter la distanciation, Les nageurs posent leur sac dans des zones bien spécifiques délimitées par l'organisateur (un sac, un nageur, un sac, un nageur) et ne peuvent le quitter que pour aller nager ou se rendre aux toilettes. Chaque club aura une plage de réservée autour du bassin comme indiqué sur les plans paragraphe 8.2.
- ✓ Il est interdit aux nageurs de se déplacer au sein du bassin ou d'aller discuter avec un autre club.
- ✓ Le stationnement sur les plages du bassin s'effectue dans le strict respect des règles de distanciation générale



- ✓ Il est recommandé que chaque personne vienne avec son matériel personnel : bonnet, lunettes, planche, pull-boy, pince-nez, serviettes, gourde, stylo, bloc note, etc... Ce matériel personnel ne doit en aucun cas être mutualisé.
- ✓ A la fin de la compétition, il sera possible d'utiliser les vestiaires collectifs par groupe mais uniquement pour les nageurs. Pendant que les nageurs se changent, le port du masque reste obligatoire et il convient de limiter le temps dans les vestiaires. Les nageurs devront sortir immédiatement et ne pas rester à attendre le copain ou la copine qui ne serait pas prête.
- ✓ Il convient d'éviter les croisements et par conséquent un sens de circulation sera mis en place autour du bassin selon les plans annexés (Sens horaire préconisé).

Déplacement à **sens unique** autour du bassin



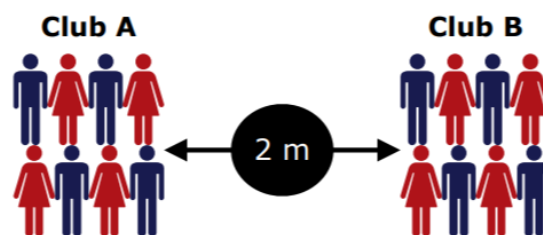
Horaire ou anti-horaire

5. Organisation de la compétition

5.1 Les officiels

Certaines recommandations sont aussi applicables aux encadrants, bénévoles, nageurs, etc. et complètent le synoptique général du chapitre 4.

- ✓ L'inscription des officiels par le référent club des officiels doit se faire **au plus tard le mercredi précédent la compétition à 23:59 sur extranet** que celle-ci ait lieu le samedi ou le dimanche. Il n'y aura pas d'inscription le jour de la compétition.
- ✓ Il est demandé aux clubs support de la compétition ou situé dans la ville du lieu de la compétition de fournir un maximum d'officiels afin de minimiser les déplacements.
- ✓ Pas de serrage de mains et respect de la distanciation physique lors de la présentation des équipes, des hymnes ou lors des podiums.
- ✓ Pas de café, thé, gâteaux au début de chaque réunion.
- ✓ Il n'y aura pas de chaise au bord du bassin.
- ✓ Il est demandé aux officiels de venir avec leur bouteille d'eau dans leur sac.
- ✓ Les plages, et les cheminements devront être aménagés de sorte à respecter la distanciation physique entre les nageurs et officiels.



- ✓ Les officiels viennent avec leurs effets personnels (chronomètre, stylo, cartons, plaquette, etc...). Ils imprimeront au préalable les fiches de propositions de disqualifications afin d'éviter les échanges de papiers.



<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

- ✓ Le test de chronométrage de 10 mn pourra éventuellement être supprimé, le jury étant préparé à l'avance.
- ✓ Tout matériel devant être mutualisé sera désinfecté en tant que de besoin (outils de notation, chronomètres, etc...)
- ✓ Le port du masque est obligatoire pour tous les officiels.

5.2 Ajustement de la réglementation des compétitions

- ✓ Tous les engagements pour les compétitions départementales se font via l'interface Extranat **au plus tard le mercredi précédent la compétition à 23:59** que celle-ci ait lieu le samedi ou le dimanche. Aucun forfait ou oublie ne sera pris en compte après cette date.
- ✓ La chambre d'appel sera supprimée pour éviter les attroupements de personne. Les nageurs devront se rendre directement sur le plot de départ à l'annonce de la série précédente. Les entraîneurs auront à leur charge de réguler ce flux. Tout nageur non présent au plot de départ se verra exclu de la série.
- ✓ Il n'y aura pas de secrétariat et par conséquent aucun forfait ne sera enregistré.
- ✓ Les forfaits quelqu'ils soient ne seront pas remboursés.
- ✓ L'échauffement de 1H pourra se dérouler en deux groupes de 30mn en fonction du nombre de nageurs engagés. La répartition sera faite lors de l'émission du programme à la clôture des engagements.



- ✓ **Les bassins de récupération sont autorisés mais la durée d'utilisation très limitée et uniquement réservée à la récupération et non à la baignade de loisir ou de discussion.**





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

- ✓ Les fiches de chronométrage individuelles seront supprimées pour respecter les gestes barrières et les échanges entre les nageurs, officiels, chambre d'appel, etc.. Les temps seront inscrits sur une fiche de chronométrage mentionnant tous les nageurs de la réunion par couloir de nage selon le modèle ci-dessous

Feuille de chronométrage

Circuit Qualificatif Nouvelle-Aquitaine Hiver - JOQUA 2
 SAINT-ASTIER - 08 décembre 2019 - Bassin de 25 m

COULOIR N° 1 - J1 : Di 08/12/2019 - R1

50 Pap. Dam	1/6	THIEFFAINE BOURGEIX C. (2010)	CN BERGERAC	Temps final				
50 Pap. Dam	2/6	LANDRODIE Lou (2008)	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	Temps final				
50 Pap. Dam	3/6	TOUCHARD Félide (2010)	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	Temps final				
50 Pap. Dam	4/6	DUFOUR Morgane (2005)	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	Temps final				
50 Pap. Dam	5/6	LESCURE Lea (2003)	CN BERGERAC	Temps final				
50 Pap. Dam	6/6	BALEK-DESCAMP C. (2008)	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	Temps final				
50 Pap. Mes	1/5	-- Absence de nageur --		Temps final				
50 Pap. Mes	2/5	-- Absence de nageur --		Temps final				
50 Pap. Mes	3/5	-- Absence de nageur --		Temps final				
50 Pap. Mes	4/5	WINGLER Mathias (2009)	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	Temps final				
50 Pap. Mes	5/5	FOUDDAH RONARCH T. (2004)	CN BERGERAC	Temps final				
200 Brs. Dam	1/3	CANIVET Elie-Jeanne (2007)	CN BERGERAC	Temps final	50	100	150	
200 Brs. Dam	2/3	IDIR Meliza (2007)	CN BERGERAC	Temps final	50	100	150	
200 Brs. Dam	3/3	PEREZ-MASQUELIER M. (2005)	COPO PÉRIGUEUX NATATION	Temps final	50	100	150	
200 Brs. Mes	1/2	BARTHE Clément (2006)	CN BERGERAC	Temps final	50	100	150	

- ✓ Utilisation du chronométrage semi-automatique.
- ✓ Les compétitions pourront si la piscine est équipé d'un système WIFI être retransmises sur le live FFN.

5.3 Les récompenses

- ✓ Les récompenses ne pourront pas se dérouler dans les conditions habituelles.
- ✓ Il n'y aura des podiums que pour les ICTC (coupe) et pour les championnats départementaux. Chaque nageur récupérera sa médaille.
- ✓ Les récompenses seront remises aux clubs qui les remettront aux nageurs concernés.





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

6. Les liens utiles

Numéro Vert National mis en place par le Gouvernement : 0 800 130 000

- ✓ Guide de recommandations des équipements sportifs
<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguideequipementssportifs.pdf>
- ✓ Guide de rentrée sportive
<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreepratiquesportive.pdf>
- ✓ Protocole sanitaire
<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>
- ✓ Manifestations sportives
<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreemanifestationsportive.pdf>

7. Annexes



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

**Dordogne
PÉRIGORD**
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr



St-Yorre



Communauté
de communes
PN SARLAT PÉRIGORD NOIR

**LE GRAND
Périgueux**
Communauté d'Agglomération

BERGIRAC SUD DORDOGNE
la CAB





<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>

7.1 Questionnaire d'auto-évaluation (Disponible sur le site du CND24)



QUESTIONNAIRE préalable à une compétition Comité Départemental de Natation de la Dordogne

(A remettre à l'entrée de la piscine)

NOM :
 Date :
 PRENOM :

Prise de température : °C
 Fréquence cardiaque de repos (le matin avant de se lever) :/mn
 Durant ces dernières 24 h, je présente :

- De la fièvre > ou = à 38° OUI NON
- Une toux OUI NON
- Un essoufflement OUI NON
- Une perte de goût et/ou de l'odorat OUI NON
- Des céphalées OUI NON
- Des courbatures inhabituelles OUI NON
- Une grosse fatigue OUI NON
- Un syndrome diarrhéique de plus de 3 selles quotidiennes OUI NON
- Des douleurs thoraciques (à type de brûlures) OUI NON
- Des signes cutanés des mains ou des pieds (type engelure) OUI
NON

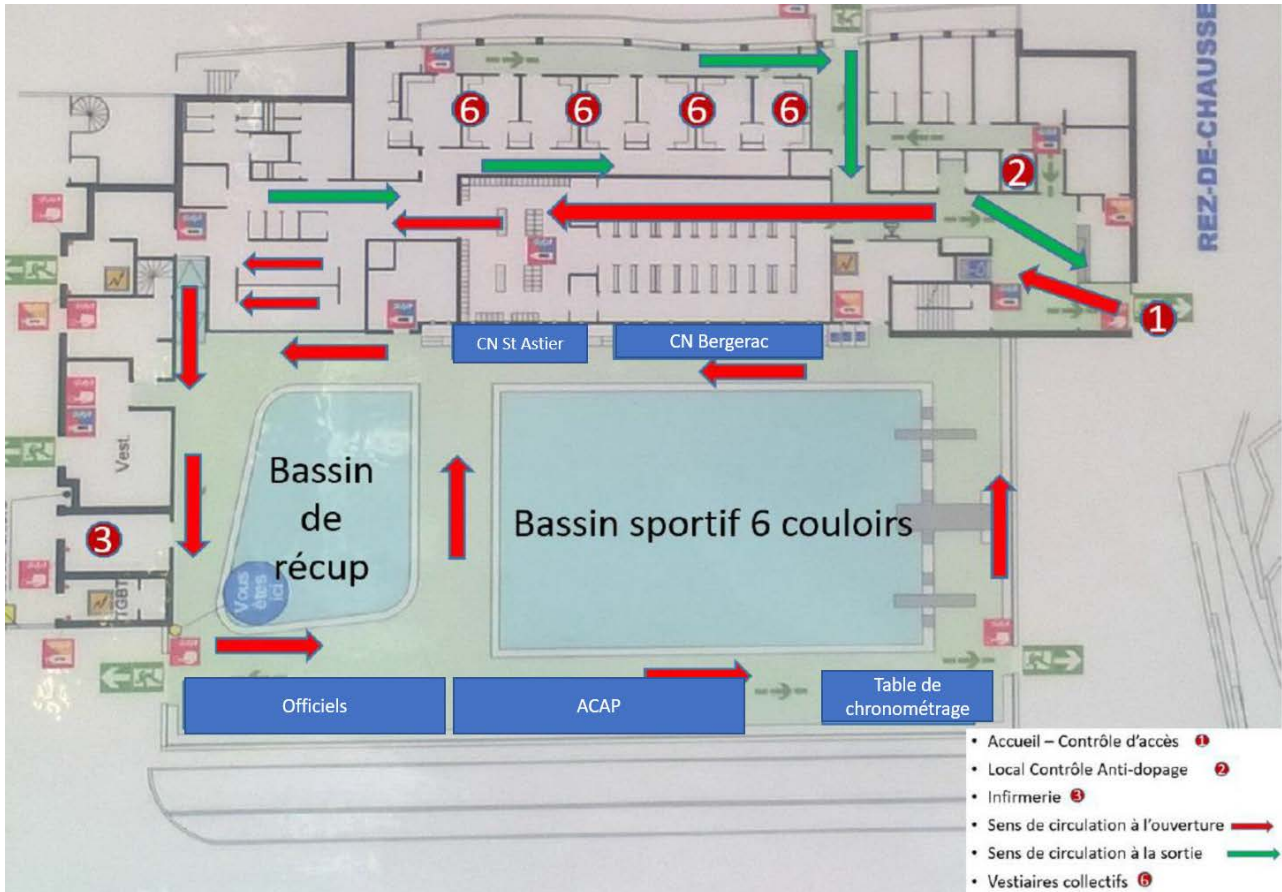
Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs questions, vous n'êtes pas en mesure de suivre l'entraînement. Merci de :

- Contacter votre entraîneur pour l'avertir de votre absence
- Consulter votre médecin traitant
- Tenir informé votre médecin de police et votre médecin d'équipe des conclusions de la consultation

104, rue Martre - CS 70052 - 92583 Clichy Cedex - T.+33 (0) 1 70 48 45 70 - ffn@ffnatation.fr - www.ffnatation.fr

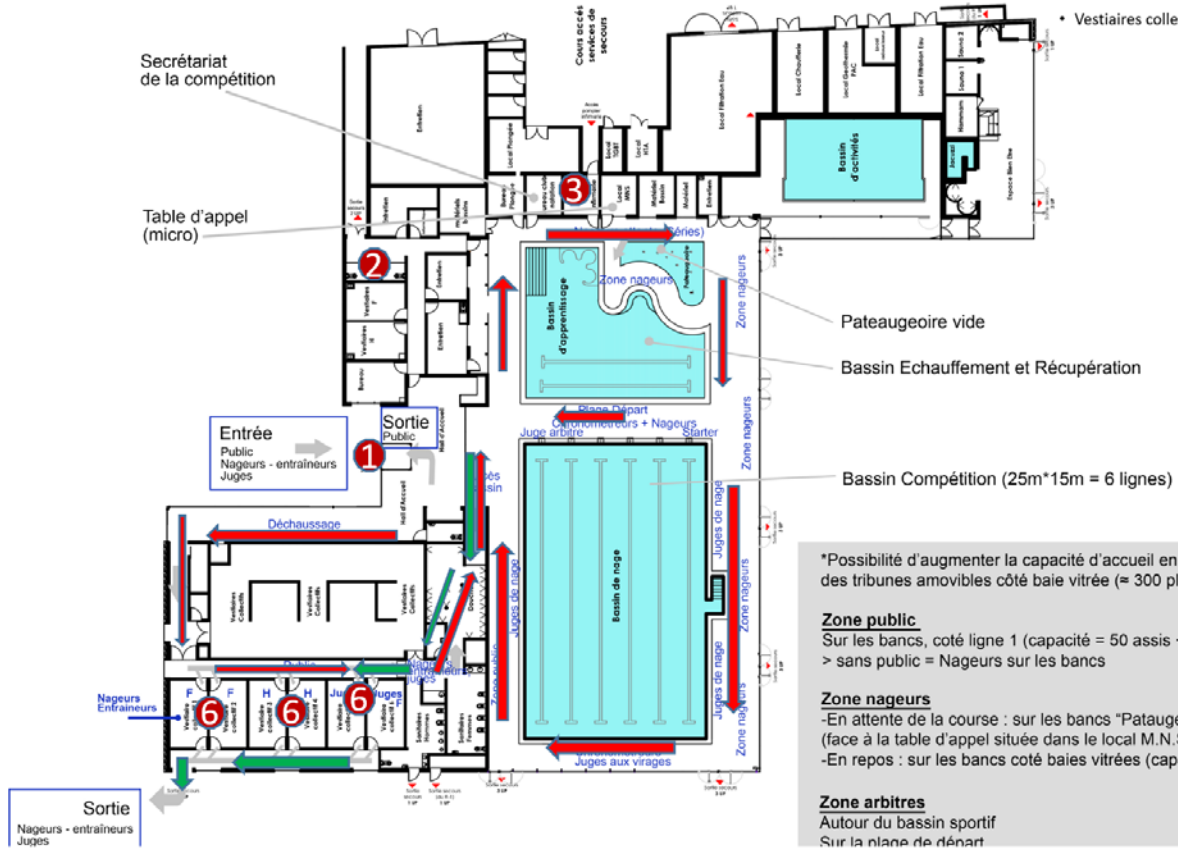


7.2 Plan piscine Bertran de Born à Périgueux



7.3 Plan piscine Aqualud à Bergerac

AQUALUD : ORGANISATION DES COMPÉTITIONS



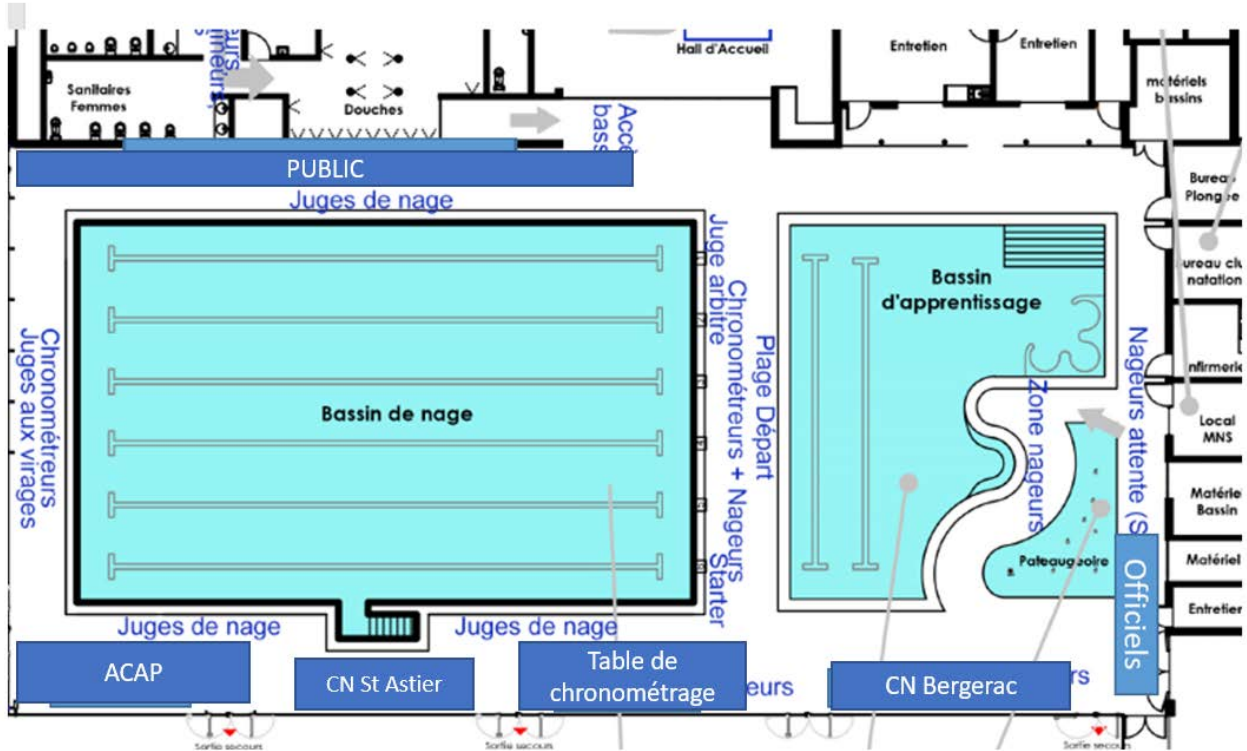
- Accueil – Contrôle d'accès ❶
- Local Contrôle Anti-dopage ❷
- Infirmierie ❸
- Sens de circulation à l'ouverture →
- Sens de circulation à la sortie ←
- Vestiaires collectifs ❹

*Possibilité d'augmenter la capacité d'accueil en positionnant des tribunes amovibles côté baie vitrée (= 300 places)

- Zone public**
 Sur les bancs, coté ligne 1 (capacité = 50 assis + 100 debouts)
 > sans public = Nageurs sur les bancs
- Zone nageurs**
 -En attente de la course : sur les bancs "Pataugeoire" (face à la table d'appel située dans le local M.N.S)
 -En repos : sur les bancs coté baies vitrées (capacité = 200 nageurs)
- Zone arbitres**
 Autour du bassin sportif
 Sur la plane de départ



<http://www.cd24natation.com>
<https://www.facebook.com/natation.comite.dordogne.24>



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT



7.4 Plan piscine Municipale à Saint Astier

